



30 avril 2020

Coronavirus (COVID-19)

Deuxième phase de déconfinement dès le 11 mai

Le Conseil fédéral a confirmé la deuxième phase de déconfinement dès le 11 mai avec la reprise de l'enseignement présentiel dans les écoles de la scolarité obligatoire et la mise en place d'un plan national de protection pour garantir la sécurité des élèves et des enseignants. L'Etat du Valais se réjouit de la décision fédérale et de la coordination entre les cantons membres de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Il prépare désormais la rentrée scolaire pour tous les élèves de la scolarité obligatoire dans le respect des normes de protection de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). En plus de l'ouverture de l'ensemble des magasins, une ouverture des établissements publics sera possible en Valais. La réouverture des restaurants est un premier signe en vue de la reprise du secteur touristique. Le Valais attend cependant des réponses claires à de nombreuses questions afin de pouvoir préparer sereinement la saison d'été.

Reprise progressive de l'école pour les niveaux de la scolarité obligatoire

La reprise de l'enseignement présentiel dans le respect du plan de protection fédéral nécessite une adaptation des modalités d'enseignement et des règles de vie de l'école. Le Valais a déterminé, en étroite concertation avec les autres cantons romands, un retour en classe de manière progressive.

Les élèves des cycles 1 (1H-4H) et 2 (5H-8H) iront en cours en groupes fractionnés (demi-classes) et en alternance la semaine du 11 mai afin de permettre une reprise progressive de l'enseignement et faciliter l'apprentissage des gestes préventifs. Dès la semaine du 18 mai, les cours reprendront sous leur forme normale en termes d'effectifs et d'horaires.

Pour les élèves du cycle 3 (cycle d'orientation) qui connaissent une centralisation plus forte des écoles et des problématiques spécifiques de transport, l'enseignement sera dispensé en classes fractionnées pour une durée d'au moins quatre semaines.

Le calendrier scolaire du Haut-Valais prévoyant des vacances en mai, l'école reprendra en groupes fractionnés le 11 mai avec un retour aux effectifs normaux après les vacances. Les régions touristiques – qui sont en vacances du 11 au 25 mai – reprendront toute de suite avec l'entier des classes en présentiel en y intégrant l'apprentissage des gestes barrières.

Les élèves qui ne pourraient, pour des raisons de santé, rejoindre leur classe ne devront pas être prétérités. L'enseignement à distance sera dans ce cas prolongé. Cette reprise permettra non seulement la progression et la consolidation des apprentissages des élèves, mais également une amélioration de leur bien-être social et le rétablissement d'une meilleure équité, en particulier pour les élèves en difficulté d'apprentissage ou ne bénéficiant pas d'un cadre propice.

Le Département de l'économie et de la formation salue l'engagement de l'ensemble des partenaires de l'école valaisanne pour envisager cette reprise dans un climat



serein. La Fédération romande des associations de parents d'élèves du Valais (FRAPEVs) ainsi que les associations d'enseignants et de directeurs soutiennent cette reprise progressive de l'enseignement présentiel et travaillent étroitement avec le Service de l'enseignement pour assurer de bonnes conditions de travail pour les élèves et les enseignants tout en garantissant le respect des conditions sanitaires. Le Gouvernement valaisan rappelle l'importance du respect des règles de distanciation sociale entre adultes également aux abords des écoles.

Les questions relatives aux modalités d'organisation (transports, groupes, ...) en vue de la reprise du 11 mai seront communiquées par les directions et communes dans les prochains jours.

Décision sur les examens de maturité gymnasiale, maturité professionnelle et de diplôme d'école de culture générale (ECG)

L'Etat du Valais se réjouit de la décision du Conseil fédéral qui suit la position de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Si les examens oraux sont supprimés dans toute la Suisse, une liberté est donnée aux cantons d'organiser ou non les examens écrits. L'Etat du Valais confirme que le canton n'organisera pas ces examens finaux (oraux et écrits).

La nécessité de supprimer les examens de maturité et de diplôme n'enlève rien à la valeur formative de ces épreuves pour les étudiants. Grâce au travail à distance des enseignants, les étudiants ont poursuivi leur préparation aux épreuves finales : examens en ligne, examens oraux via Teams, etc. L'occasion d'un travail de synthèse et de révision leur a ainsi été offerte. Les étudiants seront certes privés de ces examens, mais ils auront acquis une expérience d'autonomie dans l'apprentissage qui leur sera très précieuse pour leurs futures études.

Structures d'accueil extrafamilial

Avec la reprise des écoles, les structures d'accueil à la journée ainsi que les réseaux de parents d'accueil à la journée reviennent à un fonctionnement normal. La situation étant extraordinaire, le DEF appelle à la poursuite de la solidarité démontrée jusqu'ici pour trouver des solutions pragmatiques pour les enfants en recherche de solution de garde. Il autorise également les structures d'accueil à augmenter leurs capacités en fonction de leurs possibilités.

Tourisme

L'Etat du Valais est satisfait du signal donné par la réouverture des magasins, des restaurants, des musées et des bibliothèques ainsi que la reprise des activités sportives, mais regrette que le Conseil fédéral n'ait pas prévu de soutien ni de calendrier de reprise pour le domaine du tourisme. Aucune information n'a été donnée sur les conditions de réouverture des remontées mécaniques, des activités ludiques (piscines, zoos, parcs aventure) et de la tenue des événements de taille raisonnable, éléments essentiels d'une offre touristique attractive. Tous les acteurs touristiques ne savent donc pas comment envisager la préparation de la saison estivale.

Le Valais en tant que destination touristique incontournable doit se positionner sans plus attendre sur le marché suisse. Une campagne de promotion pilotée par Valais/Wallis Promotion (VWP) avec un financement exceptionnel du canton pour inciter les Suissesses et les Suisses à venir passer leurs vacances en Valais lorsque les restrictions seront levées sera donc lancée ce week-end. Elle se déclinera en plusieurs phases, jusqu'à l'hiver prochain, en fonction de l'évolution de la situation générale. Dans une première étape, elle vise à susciter l'envie de vacances en

Valais. Dans un deuxième temps, elle incitera à consommer les offres et produits locaux. Les détails de la campagne seront communiqués vendredi 1^{er} mai par VWP.

Agriculture

La fermeture des établissements publics a entraîné une forte chute des ventes de produits agricoles, notamment de vin et de fromage. Le DEF est conscient des difficultés d'écoulement de ces produits du terroir emblématiques. Il a donc demandé qu'une attention particulière y soit portée dans le cadre de la campagne de promotion décrite ci-dessus. Il suit également de près la situation de l'agriculture en général pour accompagner la branche lors de la reprise.

Commerces et marchés

Dès le 11 mai, l'ensemble des commerces et marchés pourront à nouveau accueillir des clients s'ils s'assurent de respecter les mesures de l'OFSP. L'ouverture des établissements publics selon les conditions édictées par la Confédération et avec la mise en œuvre de plan de protection laisse de nombreuses questions en suspens pour le domaine de la gastronomie, directement impacté par les mesures liées au COVID-19.

Personne de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00